

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU VENDREDI, 16 JUIN 1797.

Suite de Paris, du 7 Juin.

Quelques journaux disent que les prisonniers du Temple ont cherché à s'évader, au moyen d'un trou pratiqué dans le mur d'une maison voisine, et que la sentinelle s'en est aperçue à la dernière pierre.

Il se forme dans Paris une secte nouvelle qui à ce qu'on prétend, a déjà fait de nombreux prosélytes. Les membres de cette association se font appeler *Théopitantes opes*, adorateurs de Dieu et amis des hommes. C'est dans une salle de l'institut des aveugles, rue Denis, N^o. 34, qu'ils tiennent leurs assemblées, et qu'ils célèbrent leurs fêtes religieuses. Un autel, une tribune, une corbeille de fleurs, quelques inscriptions répandues sur la muraille, voilà la décoration; des lectures de morale, des chants en l'honneur de l'Être-suprême, voilà leurs cérémonies et leurs mystères.

Suivant des lettres de Madrid du 22 Mai, la nouvelle de la sortie de la flotte de l'amiral Massaredo, ne s'est point confirmée. L'escadre de l'amiral Jervis croise toujours à la hauteur de Cadix, et elle a encore été renforcée par plusieurs vaisseaux.

Le Directoire a publié deux lettres adressées au ministre de la marine par Santhonax et Raymond, commissaires à St. Domingue, en date du 26 Fév. et du 1er Mars. On y remarque que ces agens ont pris sur eux de faire en quelque sorte une déclaration de guerre par le fait aux Etats-Unis d'Amérique; quatre-vingt-dix-sept corsaires qu'ils ont armés, ont pris dans l'espace de cinq mois plus de 100 navires, dont un grand nombre étoient américains. Du reste, ils assurent „que la tranquillité s'affermir, que la culture et le commerce font des progrès sensibles, et que les noirs se livrent au travail. Le

général noir Toussaint a repris quelques postes avancés aux Anglois, et pour peu que la fortune continue d'être favorable, on entreprendra une attaque sur le Môle. Les mêmes commissaires annoncent la prise d'un paquebot anglois, sur lequel se trouvoit toute la correspondance de Londres et du Môle, à Jérémie. Ils ont appris par ces lettres l'arrivée du général anglois Simcoe, qui doit être bientôt suivi de 2500 hommes de troupes destinées à agir contre le Cap. C'étoit d'abord le général Abercrombie qui devoit être envoyé à St. Domingue, accompagné de M. de Bouillé et Malouet; mais le plan a été changé et ces derniers sont restés à Londres. Après avoir tracé le tableau le plus séduisant de l'état de la colonie, Santhonax et Raymond terminent en disant au ministre: *Cependant nous ne pouvons vous dissimuler que la pénurie de nos moyens de finances est toujours la même, c'est à dire très grande.*

Toussaint-Louverture, commandant en chef dans le département de l'Ouest, a aussi écrit au ministre de la marine. Ce général de l'armée noire parle en homme indépendant de toute autorité. *Je travaille jour & nuit, dit-il, à la prospérité de la colonie. Mes troupes qui, depuis le 10 Mai 1794 que je me suis rendu à la République, m'ont fait en conquérir & garder une partie, qui m'a été confiée par les autorités, ne souffriront pas que mes travaux & les leurs soient infructueux.*

Ces pièces furent communiquées avant-hier au conseil des 500 par un message du Directoire. Quelques membres firent remarquer plusieurs contradictions dans le récit des commissaires. Vauvilliers observa que ces agens ne parlent que des noirs et nullement des blancs, si ce n'est pour les traiter d'emigrés. Il demande que la commission présente les moyens

de rendre la colonie un peu plus françoise.....
(On rit.)— Le conseil décrète l'impression du tout.

Hier, Hermann fit une motion en faveur des émigrés du Bas-Rhin, c'est-à-dire des artisans et cultivateurs de ce département qui ont fui sous le régime de la terreur. Le conseil a décrété l'impression du rapport, et prononcé l'ajournement.

Extraits des Nouvelles de Paris, du 9 Juin.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du Directoire exécutif, du 20 Prairial (8 Juin), an 5.

Le Directoire, accompagné de ses ministres et du corps diplomatique, passe dans la salle d'audience où le public avoit été introduit.

Le ministre des relations extérieures présente au Directoire M. Dreyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi de Danemarck près la République françoise, qui prononce le discours suivant :

Citoyen président, „Les vœux que le Roi mon maître a constamment formés pour la prospérité de la nation françoise, ont acquis la plus grande notoriété. Des faits, répétés sans aucune interruption, ont prouvé l'amitié de Sa Majesté pour cette nation, et ses dispositions sincères à vivre avec elle dans la plus parfaite intelligence. Où les faits parlent, les protestations deviennent inutiles. Le désir du Roi de cultiver et de resserrer des liaisons dont la durée et la solidité sont fondées sur les intérêts réciproques des deux nations, est inaltérable ; c'est l'accomplissement de ce désir qui fait l'objet de ma mission. Sa Majesté m'a chargé de vous offrir, citoyens Directeurs, l'assurance solennelle des sentimens dont elle est animée envers la République françoise, et je me félicite d'en être aujourd'hui l'interprète. Il ne manquera rien à mon bonheur, citoyens Directeurs, si, en remplissant les intentions et les volontés du Roi, je puis obtenir quelques droits à votre confiance et à votre estime.“

Le président lui répond :

„Monsieur l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi de Danemarck. Le Directoire exécutif reçoit, avec une vive satisfaction, les assurances d'amitié que S. M. Danoise vient de lui donner par votre organe. Le gouvernement de la République françoise ne négligera rien pour entretenir la bonne intelligence qui règne depuis si longtems entre les deux nations. La conduite loyale du Roi de Danemarck envers la République, pendant tout le cours de la révolution, a resserré d'un nouveau nœud les liens qui les unissent. Le désir

ardent qu'a le Directoire exécutif de voir une paix solide réunir enfin toutes les puissances de l'Europe, vous est un nouveau gage de ses dispositions envers une puissance qui n'a pas cessé d'être son amie. Le Directoire, Monsieur le ministre plénipotentiaire, ne doute pas que les qualités personnelles qui vous ont mérité la confiance de S. M. Danoise, ne vous concilient l'estime et la bienveillance du gouvernement près duquel vous êtes chargé de la représenter.“

M. le commandeur de Ruffo, ministre plénipotentiaire du Roi de Naples, est ensuite présenté au Directoire, et dit :

Citoyens Directeurs, „Le Roi mon maître m'ordonne de vous présenter, avec mes lettres de créance, un nouveau garant de son amitié. Chargé de cultiver avec soin les liens de parfaite intelligence et d'harmonie sincère qu'il vient de contracter avec la République françoise ; interprète de ses sentimens, de sa franchise et de sa loyauté inaltérables, je viens vous confirmer la satisfaction qu'il éprouve de voir dans cette heureuse réunion se rouvrir, pour les deux peuples, des sources de bonheur, que l'industrie et des intérêts réciproques invitent à étendre et à cimenter avec ardeur, et que l'amitié va consolider à jamais. C'est avec un vrai plaisir que le Roi mon maître remarque que la paix et la bonne intelligence qui se sont rétablies entre les deux puissances, vont effacer le souvenir des maux que l'on s'est causés réciproquement par la guerre, et des évènements qui, à l'époque de la déclaration, auroient pu être envisagés comme contraires aux égards que S. M. Sicilienne a toujours eus pour la France. La confiance dont le Roi m'a honoré, et mon empressement de mériter la vôtre, seront l'unique et constant objet de mes soins, de mes démarches et de mes vœux.“

Le président lui répond :

„Monsieur le ministre-plénipotentiaire du Roi de Naples. Le Directoire exécutif voit avec satisfaction en vous l'homme d'état choisi par S. M. Sicilienne pour la représenter près la République françoise. Loin de nous des souvenirs qui pourroient altérer l'harmonie et l'amitié sincère que nous désirons perpétuer entre les deux nations. S. M. Sicilienne éprouvera que la République françoise est amie fidelle autant que redoutable ennemie. Quant à vous, monsieur le ministre-plénipotentiaire, les sentimens que vous venez de manifester envers elle, vous assurent la bienveillance de son gouvernement, comme ils lui sont un sûr garant de la loyauté de vos principes.“

Le ministre des relations extérieures présente ensuite le citoyen Micheli, ministre de la République de Genève, près la République française, lequel s'exprime en ces termes :

„L'assemblée souveraine du peuple genevois n'ayant élu pour être son ministre auprès de la République française, j'ai vivement senti combien cette marque de confiance de mes concitoyens étoit honorable pour moi, & je me suis pénétré en même tems de toute l'importance des nouvelles fonctions auxquelles j'étois appelé. — Ménager à ma patrie l'amitié & l'appui de la France, eût affermi les bases de son indépendance, de sa prospérité & de son bonheur; & le peuple français ne retirera point la généreuse protection dont il l'a honorée depuis tant d'années, si l'attachement le plus constant de la part de son ancienne alliée suffit pour lui en assurer la continuation. Il se rappellera que dans ces tems orageux où l'Europe sembloit avoir conjuré sa perte, Genève, la petite, la faible Genève ne cessa point de lui demeurer fidèle. Il se rappellera que pour lui donner des preuves de son dévouement, Genève n'attendit pas que ses armées victorieuses eussent franchi les Alpes ou les Pyrénées; qu'elles eussent traversé le Rhin ou le Rhin; qu'elles se fussent enfin frayé de nouvelles routes jusques aux portes de Rome ou de Vienne, & les étendards suspendus à ces voutes n'attestent point encore la multiplicité de ses triomphes. En admirant, avec l'Europe, la valeur de vos soldats, les talens de vos généraux, les vastes desseins & les ressources étonnantes de votre gouvernement, Genève a surtout partagé avec enthousiasme la joie qu'a éprouvée la France en voyant cette guerre terrible se terminer aussi glorieusement. Il est encore un genre de gloire, citoyens directeurs, que vous n'avez pas dédaigné d'obtenir: les sentimens qui ont excité votre énergie contre des ennemis puissans, vous ont inspiré, par un effet contraire, des dispositions de bienveillance envers un peuple ami, qui attendoit de vous sa principale force: heureux si je puis transmettre à mes concitoyens de nouveaux gages de cette bienveillance, à laquelle ils attachent un si grand prix, & si vous accueillez favorablement les témoignages de leur reconnaissance, & les vœux ardents qu'ils vous offrent en ce jour, par mon organe, pour le succès de vos travaux & pour la prospérité de la République française !»

Le président lui a répondu :

Citoyen ministre de la République de Genève ! „La République française, étrangère aux calculs de tout intérêt qui ne seroit pas celui des peuples, ne mesure la bienveillance qu'elle voue à ses alliés, que sur la fidélité de leur affection. Genève a lié sa cause à celle de la République française, le Directoire exécutif ne les séparera pas. L'assemblée souveraine du peuple genevois apprendra donc par votre organe, citoyen ministre, l'attention où est le Directoire d'entretenir avec soin tous les rapports qui unissent les deux Républiques; le gage en est dans les principes qui l'animent. Ces drapeaux, qui ont frappé vos regards, demeurent ici moins comme trophées de la victoire, que pour attester, au moment de la paix, la modération dont la République s'honore.

„Puisse la République de Genève, citoyen ministre, assurée de son indépendance au dehors, consolider chaque jour, par son attachement à la constitution qu'elle s'est donnée, les fondemens de sa liberté & de son bonheur !

„Vous, citoyen Micheli, en votre qualité de républicain, vous devez voir un frère dans chacun des français.»

Le même ministre a présenté aussi M. Cabarus, ministre plénipotentiaire du Roi d'Espagne, près le congrès qui doit avoir lieu, en exécution des articles préliminaires de la paix, arrêté entre la République française et l'Empereur d'Allemagne.

Enfin, le ministre des relations extérieures présente au Directoire le citoyen Verninac, envoyé extraordinaire de la République française près la Porte-Ottomane, revenu récemment de sa mission. Le citoyen Verninac remet au Directoire un diplôme de Sultan Selim III, adressé au Directoire, ainsi qu'un pavillon ottoman et une dépêche d'Halkin Pacha, amiral de l'empire, dont le citoyen Verninac a été chargé pour le Directoire. (*La suite de cette séance à demain.*)

—Hier 8, il y a eu une vive discussion au conseil des 500, sur un projet présenté par Favart, tendant à suspendre le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Philippe-Delleville et Bonnières ont parlé fortement en faveur de ce projet. Thibeaudeau qui paroît décidément réuni au parti d'opposition qui s'est prononcé le 5, s'y est vivement opposé. Enfin après bien des débats, le conseil a arrêté qu'une commission feroit un rapport-général sur la législation relative au divorce.

De Milan, le 4 Juin.

Les députés Génois qui avoient été envoyés par le Sénat au général Buonaparte, sont repartis sans avoir pu rien conclure, parcequ'ils n'étoient pas autorisés à traiter de la réforme de leur gouvernement.

Il continue de défilér des troupes sur Gènes. Les dernières lettres de cette ville en date du 1er. de ce mois, confirment la nouvelle des troubles qui ont éclaté à Port-Maurice, Coriana, Finale, Pietra et autres lieux de la rivière du Ponant. Les deux partis en sont venus aux mains, et il y a eu beaucoup de sang répandu; dans plusieurs endroits, l'arbre de la liberté a été planté. C'est sans doute d'après ces nouvelles, que le Sénat s'est déterminé à rendre le gouvernement démocratique, et à abolir en conséquence les titres de noblesse et autres prérogatives. Il paroît aussi que des dépêches du général Buonaparte, apportées le 26 par un aide-de camp, ont beaucoup contribué à cette détermination. L'on dit même que le ministre français Faypoult menaça de quitter Gènes, si le Sénat ne prenoit promptement une résolution sur cette matière importante. Un autre objet de la mission de l'adjudant susmentionné, étoit de demander la mise en liberté des français qui avoient été arrêtés et emprisonnés pour l'affaire du 22. Ils ont été relâchés au nombre de 17.

Le général Buonaparte est toujours à Montebello. Le marquis de Gallo que l'on dit être chargé par l'Empereur des négociations pour le traité définitif de paix, séjourne à Cesano, campagne peu distante de Montebello.

La municipalité de Mantone a ordonné, sous des peines sévères, de porter la cocarde nationale. D'après une autre proclamation, tous ceux qui étoient domiciliés à Mantone, sont tenus d'y rentrer.

La division du général Victor qui étoit dans le Padouan, est en marche pour la Romagne. On porte à 30 mille hommes le nombre des troupes françoises qui doivent se rassembler dans cette province. L'on ignore quelle est leur destination.

Suivant les lettres de Rome en date du 26, l'état de la suite du Saint-Père ne lui a pas encore permis de donner audience aux trois prélats espagnols arrivés en dernier lieu de Madrid. La secrétairerie d'état a résolu d'envoyer l'avocat Coricossi à Paris. Le général françois Canclaux a quitté Rome pour se rendre à Naples, où il résidera en qualité d'ambassadeur.

D'Udine, le 5 Juin.

Un corps de 15 mille autrichiens sous les ordres du général Olivier Wallis, se trouve maintenant campé dans les environs de Gorice; il consiste en 4 régimens de cavalerie, huit bataillons de grenadiers, le régiment de Hohenlohe et 8 chasseurs à pied. L'on établit aussi de ce côté un parc considérable d'artillerie. Un autre corps d'environ 15 mille hommes, sous les ordres de M. le général baron de Terzi, se trouve entre Lubiana et Grätz; il doit s'avancer aussi dans la direction de Gorice. Un troisième corps, d'une force égale au premier, est posté dans la Carinthie et forme l'aile droite de l'armée. L'aile gauche commence à Fiume et se prolonge au-delà de Trieste. Ces forces réunies forment une armée de 60 mille hommes. Il y a en outre dans le Tyrol un corps nombreux que l'on évalue à 30 mille hommes.

Suivant les lettres du Milanéz, il règne beaucoup de mécontentement dans cette province. Les villes de Pavie et de Como sont les principaux foyers de l'insurrection qui commence à s'organiser. L'administration Lombarde a donné ordre de faire marcher des troupes de ce côté.

De Venise, le 7 Juin.

Dimanche dernier, la cérémonie de l'érection de l'arbre de la liberté eut lieu avec beaucoup d'appareil. Toutes les avenues de la place St. Marc étoient occupées par un grand nombre de troupes françoises et vénitiennes, et l'on y avoit placé plusieurs pièces de canon. A 9 heures du matin, la municipalité descendit du Palais et passa dans la loge qui lui étoit destinée. Le président adressa un discours au peuple. L'on le rendit ensuite à l'église St. Marc, où le *Te Deum* fut chanté; après quoi, la municipalité retourna à la place; le président prononça

* * * Je fais part à mes parens & amis de la perte sensible que je viens d'essuyer par la mort malheureuse & prématurée de ma bien-aimée Epouse, & les prie d'être persuadés que les condoléances sont incapables d'adoucir ma douleur extrême. Francfort le 12 Juin 1797.

un nouveau discours, à la suite duquel on jeta au feu le livre d'or où étoient inscrits les noms des patriciens, ainsi que tous les attributs de l'autorité ducale. Lorsqu'ils eurent été détruits par la flamme, les municipaux se rassemblèrent autour de l'arbre de la liberté et l'affermirent eux-mêmes sur le sol avec de la terre et de l'eau; cet ouvrage fait, ils retournèrent à leurs loges. Le bruit du canon, le son des cloches, une musique nombreuse jouant des airs patriotiques, accompagnèrent et suivirent cette cérémonie. Le soir, la place St. Marc fut superbement illuminée; cette illumination fut continuée les deux jours suivans. Il n'y eut qu'un très petit nombre d'habitans qui assistèrent à cette solennité, et l'on ne remarqua aucune démonstration d'allégresse. En général, le peuple Vénitien paroît beaucoup regretter l'ancien gouvernement, et il a peine à s'accoutumer au nouvel ordre de choses. La municipalité même semble peu satisfaite de son existence actuelle, et l'on croit qu'elle sera changée en grande partie, à l'arrivée du général Buonaparte, que l'on dit être très prochaine.

Les religieux qui occupent les isles St. George, St. Michel et St. Second, ont reçu ordre de les évacuer sous trois jours, ces trois quartiers étant destinés à loger des troupes françoises.

Il continue d'arriver des députés des isles, ainsi que de quelques villes & communes de la Terre Ferme, pour fraterniser avec notre municipalité & former une union avec elle. Cependant les principales villes, telles que Padoue, Trevisé, Vicence, Brescia, Crema, Bergame &c. ne paroissent pas disposées à cette union. L'on croit aussi que le sort de cette partie de l'Italie dépend du traité de paix qui aura lieu entre S. M. l'Empereur & la république françoise.

Il a été envoyé des députés dans nos isles du Levant, ainsi que dans l'Éthiopie & la Dalmatie, pour y établir le régime démocratique.

De la Haye, le 9 Juin

L'on fait maintenant quel est l'objet des armemens qui se font dans nos ports. Il s'agit d'une grande expédition, tendante à reprendre aux Anglois le Cap de Bonne-Espérance, ainsi que toutes les possessions qu'ils nous ont enlevées aux Indes-Orientales. Nous ferons secondés puissamment par les françois dans cette entreprise importante.

Les troupes françoises à la solde de notre république, qui étoient sur le Rhin, sont revenues dans la Gueldre, la Frise, l'Overyssel etc. Leur nombre qui étoit de 25 mille hommes, n'est plus que de 18 mille.

Adolphe Böcking.